Enseignement supérieur: coopération avec les pays tiers

2001/2217(COS) - 11/04/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 442 voix, 5 contre et 9 abstentions le rapport de Mme Marielle DE SARNEZ (PPE-DE, F), le Parlement européen approuve la communication de la Commission concernant le renforcement de la coopération avec les pays tiers en matière d'enseignement supérieur. Pour l'essentiel, la résolution adoptée se rallie à la position exprimée par la commission au fond (se reporter au résumé du 19 février 2002) et estime que l'Union doit offrir un enseignement de haut niveau afin d'être plus compétitive au sein du marché international de la formation. Pour ce faire, un label universitaire européen de formation de qualité devrait être défini portant sur un ensemble de modules d'enseignement transnationaux. Le Parlement recommande également aux États membres de mettre systématiquement en place un enseignement des langues étrangères dans l'ensemble des filières d'enseignement supérieur et à mettre à disposition des étudiants étrangers un enseignement de la langue du pays d'accueil. La Plénière propose en particulier la création de cycles d'études communs entre universités des États membres aboutissant à la délivrance de diplômes communs. Le Parlement invite également la Commission à proposer de nouveaux programmes de coopération internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur. Enfin, le Parlement demande, qu'à la lumière des évènements du 11 septembre, la Commission lance des initiatives d'échanges d'étudiants de toutes les régions du monde encourageant les valeurs de tolérance.